

**COMMUNE DE FREHEL**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du jeudi 20 mai 2021**

<b>Date de convocation : 14 mai 2021</b>	<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>19</b>
	<b>Nombre de Conseillers présents :</b>	<b>13</b>
	<b>Nombre de Conseillers votants :</b>	<b>17</b>

L'an deux mille vingt et un, le jeudi vingt mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

**Etaient présents :** Mme MOISAN, M CALLIOT, Mme BLINTZOWSKY, Mme CHATELLIER, M FAUDIERE, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUAS, CUCULI, BRIARD, DURAND, MM GREBERT, BELLANGER, formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents excusés :** M CHOLET pouvoir à M CALLIOT, M SECRETAIN pouvoir à Mme MOISAN, M DALLET pouvoir à Mme CHATELLIER, Mme NABUCET pouvoir à Mme DURAND, MM RENOUARDIERE, LEMOINE

Mme DURAND est nommée secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 avril 2021 :

Mme BLINTZOWSKY fait état que la rédaction du procès-verbal concernant la délibération n°33 est trop lapidaire. Il est rajouté au compte rendu de la délibération n°33 la mention suivante : « Une demande d'étude des dossiers en profondeur est sollicitée afin d'avoir une présentation synthétique. Compte-tenu des présentations des deux porteurs de projets retenus et l'examen antérieurs de ces projets, il est décidé de procéder au vote ».

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 avril 2021 est adopté par 16 voix pour et 1 voix contre (Mme BLINTZOWSKY) concernant les délibérations 2021-2-015 à 032 et 15 voix pour, 1 abstention (Mme NABUCET ayant un intérêt personnel sur ce dossier) et 1 voix contre (Mme BLINTZOWSKY) pour la 033.

**🗳 DELIBERATION**

**DELIBERATION N° 2021-2-034 : AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME POUR L'INSTALLATION DE SANITAIRES PUBLICS A SABLES D'OR LES PINS**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget avait été acté l'installation d'un bloc sanitaire à Sables d'Or les Pins en remplacement des toilettes existantes qui ne sont plus aux normes. Compte-tenu des contraintes techniques liées aux réseaux et à la présence des arbres, il est apparu nécessaire de légèrement décaler l'implantation de ce nouveau bloc par rapport aux anciennes toilettes. La Commune étant propriétaire du terrain, le Conseil Municipal doit autoriser Mme le Maire à déposer ladite demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents, y compris la demande d'autorisation d'urbanisme, pour l'installation de ces sanitaires,
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**🗳 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT**

- Décision n° 2021/04 : Création d'une régie de recettes intitulée « Diverses recettes »,
- Décision n° 2021/05 : Contrat de maîtrise d'œuvre avec la société SABA pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la Médiathèque.

## QUESTIONS DIVERSES

- Accord de principe de pose d'un panneau de la Supérette au Camping. Endroit et dimensions à définir.
- Fixation de la date de l'inauguration du centre nautique,
- Nettoyage espace communal de Resnel par courrier de M CHATELLIER.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 55.*

Le Maire,  
Michèle MOISAN

Le Secrétaire de séance,  
Sandrine DURAND